



Administration communale
de
N O M M E R N

Avis aux habitants de la commune de Nommern

Réorganisation de la collecte publique des déchets

La réorganisation de la collecte publique des déchets ménagers entrera en vigueur à partir de ce jeudi 1^{er} octobre 2020. Le collège des bourgmestre et échevins souhaite à cet effet vous fournir les précisions ci-suivantes :

- Attention : à partir du 1^{er} octobre, les (anciennes) **poubelles grises** (pour les déchets ménagers résiduels/en mélange) qui ne sont pas munies d'un chip/transpondeur permettant leur identification, ne sont plus vidées par l'entreprise de collecte ! Veuillez donc svp à utiliser les nouvelles poubelles dès maintenant !
- Les anciennes **poubelles grises** ont été vidées pour la dernière fois vendredi dernier, le 25 septembre. Le **prochain vidage** des nouvelles poubelles grises se fera le mercredi **14 octobre** !
Les déchets ménagers résiduels ne seront donc exceptionnellement pas enlevés pendant 18 jours. Par la suite, le rythme de collecte des déchets ménagers résiduels est fixé à 14 jours. Les citoyens pour lesquels la capacité de leur poubelle grise ne serait pas suffisante pour couvrir ces 18 jours, peuvent exceptionnellement obtenir gratuitement un **sac poubelle SIDEC** auprès des guichets de l'administration communale. Ce sac spécial peut être déposé à côté de la poubelle grise personnelle lors du vidage. Veuillez ne pas utiliser de sac poubelle ordinaire pour ce faire, comme celui-ci ne sera pas enlevé !
- **Ce vendredi** 2 octobre, il n'y aura donc pas de collecte pour les déchets ménagers résiduels (poubelle grise), mais ce sera la première collecte de la poubelle à couvercle brun (déchets organiques / **biodéchets**).
- Les citoyens disposant toujours des **anciennes poubelles grises** (sans transpondeur) et qui veulent encore s'en débarrasser gratuitement, peuvent en informer l'administration communale au ☎ 83 73 18 – 215 (ou par mail à population@nommern.lu) jusqu'au 23 octobre 2020 au plus tard. Passé ce délai, ces poubelles sont à éliminer comme déchets encombrants (service payant).
- Le calendrier des collectes joint au bulletin d'information communal « De Reider » n° 4/2019 (paru fin décembre 2019) a entretemps été modifié par le SIDEC (le syndicat intercommunal responsable pour la gestion des déchets de notre commune), en ce qui concerne les dates de **collecte de verre**. Ces collectes sont nouvellement prévues pour les jeudis 22.10. respectivement 03.12.2020.
Le calendrier modifié est publié sur notre site internet www.nommern.lu sous la rubrique « Publications » / « Calendrier de déchets » et reproduit ci-après :

Octobre/Oktober		Novembre/November		Décembre/Dezember	
1 jeu.		1 dim.		1 mar.	
2 ven.	Organiques / Bioabfall	2 lun.		2 mer.	
3 sam.		3 mar.		3 jeu.	Verres / Glas
4 dim.		4 mer.		4 ven.	Organiques / Bioabfall
5 lun.		5 jeu.		5 sam.	
6 mar.		6 ven.	Organiques / Bioabfall	6 dim.	
7 mer.		7 sam.		7 lun.	
8 jeu.		8 dim.		8 mar.	Valorlux
9 ven.	Organiques / Bioabfall	9 lun.	Papier	9 mer.	Ménagers (DM) / Hausmüll
10 sam.		10 mar.	Valorlux	10 jeu.	
11 dim.		11 mer.	Ménagers (DM) SDK	11 ven.	
12 lun.	Papier	12 jeu.		12 sam.	
13 mar.	Valorlux	13 ven.		13 dim.	
14 mer.	Ménagers (DM) / Hausmüll	14 sam.		14 lun.	Papier
15 jeu.		15 dim.		15 mar.	
16 ven.	Organiques / Bioabfall	16 lun.		16 mer.	
17 sam.		17 mar.		17 jeu.	
18 dim.		18 mer.		18 ven.	Organiques / Bioabfall
19 lun.		19 jeu.		19 sam.	
20 mar.		20 ven.	Organiques / Bioabfall	20 dim.	
21 mer.		21 sam.		21 lun.	
22 jeu.	Verres / Glas	22 dim.		22 mar.	Valorlux
23 ven.	Organiques / Bioabfall	23 lun.		23 mer.	Ménagers (DM) / Hausmüll
24 sam.		24 mar.	Valorlux	24 jeu.	
25 dim.		25 mer.	Ménagers (DM) / Hausmüll	25 ven.	
26 lun.	Encombrants / Sperrmüll	26 jeu.		26 sam.	
27 mar.	Valorlux	27 ven.		27 dim.	
28 mer.	Ménagers (DM) / Hausmüll	28 sam.		28 lun.	
29 jeu.		29 dim.		29 mar.	
30 ven.	Organiques / Bioabfall	30 lun.		30 mer.	
31 sam.				31 jeu.	

- Les **règlements communaux relatifs aux modalités et tarifs** en relation avec le nouveau système de collecte peuvent être consultés sur notre site internet sous la rubrique « Publications » / « Règlements communaux », respectivement sous la rubrique « Citoyens » / « Guichet citoyens » / « Déchets ».
- Le SIDEC propose un **service de rappel par mail** la veille des différents ramassages. Il suffit à cet effet de s'inscrire sur le site internet www.sidec.lu (en bas de page principale).

Nommern, le 29 septembre 2020

Le collège des bourgmestre et échevins



Eine deutsche Fassung dieser Mitteilung steht Ende dieser Woche auf der Internetseite der Gemeinde zur Verfügung.